



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102534</b>	De <b>M. Christophe Premat</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > arts et spectacles	<b>Tête d'analyse</b> > musique	<b>Analyse</b> > musique française. exportation. soutien.
Question publiée au JO le : <b>14/02/2017</b>		

### Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la nécessité de soutenir l'exportation de la musique française à l'étranger. Depuis quelques années, la vigueur de la production locale associée aux talents des artistes fait de la France le premier pays exportateur de musique d'Europe continentale. Récemment, Christine et The Queens, Zaz, Woodkid, The Avener, Ibrahim Maalouf, Stromae, Yaël Naim et bien d'autres ont connu des résultats exceptionnels hors de France. D'autres, comme David Guetta ou Daft Punk ont acquis depuis longtemps le statut de stars internationales. Le répertoire français est aujourd'hui le plus écouté dans le monde après le répertoire anglo-saxon. Ceci s'explique en partie par la large place qu'occupe la communauté francophone à travers le monde, mais aussi et surtout par la qualité et la vitalité de la création française. Cette position de force est réelle mais fragile, la compétition créative mondiale est rude, les pays émergents y prennent désormais pleinement part. Mais, curieusement, alors que la France et la francophonie tiennent là un instrument précieux de rayonnement autant que de compétitivité, les moyens dédiés à l'exportation de la musique sont très limités. Ainsi, le budget du Bureau export, l'organisme public/privé qui accompagne le développement des artistes à l'international demeure très modeste au regard des possibilités d'exportation de la filière musicale française et de valorisation de ses artistes. En 2015, ce bureau délivrait 24 certifications dans le monde. Afin d'accompagner le développement des artistes à l'international, il convient de donner au Bureau export de la musique française les moyens de son action et du rayonnement de la France, en augmentant de 5 millions d'euros les moyens publics qui lui sont alloués. Il aimerait avoir son avis sur ce sujet.